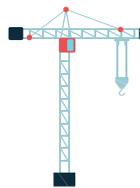


PLH PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT BOURGES PLUS

Lettre d'information
Février 2022

n° 3



LE PROGRAMME D' ACTIONS DU PLH

A partir du diagnostic, faisant état de la situation actuelle sur le territoire de Bourges Plus, le PLH a défini les grandes orientations pour l'habitat de demain. Celles-ci constituent le socle du programme d'actions qui comprend les modalités de suivi et d'évaluation du PLH, les objectifs quantifiés et la localisation de l'offre nouvelle de logement et d'hébergement dans chaque commune, la liste des principales actions envisagées pour l'amélioration et la réhabilitation du parc de logements publics ou privés existant, etc.

L'ACTUALITÉ DU PROJET

Après près de deux ans de travail, l'élaboration du PLH est arrivé à son terme. En février, après arrêt en Conseil Communautaire, le projet de PLH sera transmis aux communes aux partenaires institutionnels. Ces dernières disposent d'un délai de deux mois pour donner leur avis. Ensuite le projet sera transmis au Préfet qui le soumettra, dans un délai de deux mois, au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement.

QUEL CALENDRIER ?



2020 —————>>> 2022

1

COMPRENDRE
LE TERRITOIRE

Mai 2020 → Avril 2021
Le diagnostic

2

CONSTRUIRE
UNE STRATÉGIE

Mai → Juillet 2021
Le document
d'orientations

3

DÉFINIR LES OUTILS
OPÉRATIONNELS

Juillet → Décembre 2021
Le plan d'actions

4

VALIDER
LE PLH

Février 2022 → Sept. 2022
Les consultations
avant approbation

4 GRANDES ORIENTATIONS CONCRETISÉES PAR 20 ACTIONS



ORIENTATION 1

**Pour un habitat plus
sobre, pour le territoire
et ses habitants**



- Amplifier la production de logements dans le tissu urbain et en renouvellement
- Déployer une palette d'outils permettant de remobiliser le parc privé vacant structurel
- Massifier la réhabilitation thermique du parc privé énergivore
- Poursuivre la rénovation et la résidentialisation du parc social
- Accompagner la sortie d'opérations écologiquement vertueuses



ORIENTATION 2

**Pour un habitat levier
de la qualité de vie**



- Accompagner le maintien des actifs et des familles sur le cœur d'agglomération
- Amplifier l'action conduite dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat dotés de moyens renforcés
- Améliorer la qualité de l'offre locative privée et lutter contre les situations d'habitat indigne
- Accompagner les copropriétés fragiles et dégradées dans l'amélioration de leur situation

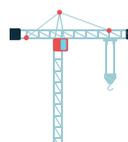


ORIENTATION 3

**Pour un habitat plus
solidaire & plus inclusif**



- Garantir la fluidité d'accès au parc social et adapter le parc au profil des demandeurs
- Déployer et diversifier l'offre d'hébergement et de logements d'insertion
- Mobiliser le parc existant pour disposer d'une offre de logements accompagnés et adaptés au parcours de vie de l'occupant
- Anticiper l'évolution des effectifs étudiants afin de proposer une offre de logements adaptée et répondre aux besoins d'accueil des actifs en courte durée
- Mobiliser les porteurs de projets et les communes pour la création d'une offre abordable adaptée aux seniors et aux personnes à mobilité réduite
- Assurer la qualité des conditions d'accueil temporaire des Gens du Voyage et répondre aux besoins de sédentarisation





ORIENTATION 4

Pour un pilotage de la programmation d'habitat au service d'un développement territorial équilibré



- ➔ Piloter le développement de l'offre de logements à l'échelle intercommunale
- ➔ Conduire de manière partenariale la stratégie de peuplement et le projet de renouvellement urbain sur Bourges Nord
- ➔ Proposer un accompagnement aux communes qui le souhaitent dans la conduite des opérations résidentielles
- ➔ Animer le partenariat autour de la politique locale de l'habitat
- ➔ Installer un outil d'observation de la politique de l'habitat et du foncier

LA PROGRAMMATION DE LOGEMENT

Le Programme Local de l'Habitat prévoit la programmation de 400 logements chaque année sur l'ensemble de l'intercommunalité. Cette production répond aux besoins internes du territoire mais aussi d'accueillir une population supplémentaire, avec 101 500 habitants en 2028.

Ces nouveaux logements vont également permettre de renouveler le parc obsolète dont une partie sera démolie : plus de 1100 logements sont amenés à disparaître entre 2022 et 2028 sur le territoire intercommunal, et principalement à Bourges.





LE FINANCEMENT DES ACTIONS



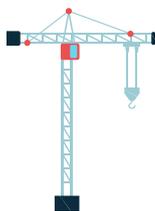
Aujourd'hui, environ **1,6 millions d'euros** par an dédiés à la politique de l'habitat



Au terme du PLH, un budget d'environ **2,5 millions d'euros** (hors investissement liés à la requalification/création d'habitat adapté aux gens du voyage), avec une montée en puissance sur les sujets de réhabilitation du parc privé et de lutte contre la vacance, et la mise en œuvre du NPNRU (nouveau programme national de renouvellement urbain) dont les actions de réhabilitation et démolition vont se déployer entre 2020 et 2026.

Budget annuel de Bourges Plus en faveur de l'habitat

	Aujourd'hui	A mi-parcours du PLH	Au terme du PLH
Lutter contre la vacance	170 000 €	365 000 €	615 000 €
Réhabiliter le parc privé	616 390 €	697 000 €	677 000 €
Réhabiliter / rénover le parc social	221 800 €	354 000 €	354 000 €
Produire du logement social	390 000 €	665 000 €	665 000 €
Accompagner les gens du voyage	215 000 €	225 000 €	225 000 €
Autres actions ingénierie	0 €	30 000 €	30 000 €
Total	1 613 190 €	2 336 000 €	2 566 000 €



POUR PLUS D'INFORMATIONS...



Communauté d'agglomération Bourges Plus
Service Habitat
23-31 boulevard Foch CS 20321
18023 BOURGES CEDEX – France

02 48 48 58 58
www.agglo-bourgesplus.fr